



la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Bonne année
2017

Décès :

Robert THIEFFENAT décédé le 20 Décembre 2016 à Oiry

PAGE 1 Edito

PAGE 2 Info permis de construire, Mineurs : du nouveau pour la sortie du territoire, Retour sur les voeux du maire,

PAGE 3 Crêches une expo qui plait

PAGE 4 Goûter de Noël des enfants, Cours art floral avec Familles Rurales, L'Agenda, Recette de Jean-Claude

INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie ouvert :
Lundi au Jeudi : 10h00 à 12h00
Vendredi : 13h30 à 16h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguिन@champillon.com

Adjoints :
jp.crepin@champillon.com
m.launer@champillon.com
mm.adam@champillon.com

Le site de la commune :
www.champillon.com
reprend toutes ces informations.

EDITO Je veux, tu veux, il veut...

Le début d'année est souvent le moment des bonnes résolutions. Alors quelles résolutions pourrions-nous prendre à l'aube de cette année 2017 ?

La question reste posée à tous, car nous sommes avant tout une communauté, et c'est l'ensemble de ces résolutions, toutes positives, qui devraient nous amener vers un monde meilleur et plus serein.

Certes, nous sommes moins touchés par les gestes barbares qui frappent les grandes villes de notre monde, et pourtant nous devons tous faire front sans tomber dans la peur et la volonté de représailles.

Nous avons sûrement des proches qui ont été touchés à Paris ou à Nice, voire même ailleurs, c'est souvent difficile à comprendre, je l'entends. Mais nous devons faire confiance aux forces de l'ordre qui nous protègent chaque jour. Merci à eux, particulièrement en ce début d'année, de nous rassurer par leur présence dans les lieux publics. Certes, on préférerait moins les voir partout, cela voudrait dire que la paix est revenue, mais ce vœu de début d'année ne sera vraisemblablement pas exaucé.



2017 est une année électorale où nous allons élire un nouveau président de la République en avril et mai, de nouveaux députés en juin et enfin de nouveaux sénateurs en septembre. Le nouveau pouvoir qui sera élu devra redonner la confiance aux Français, seul vrai moteur d'une croissance économique qui nous fait défaut.

Alors, attention aux promesses électorales non tenues, les urnes seront cruelles, on le voit avec les derniers scrutins ailleurs dans le monde. Tout est possible !

D'ici là, notre village continuera de vivre paisiblement, c'est bien la mission de l'équipe municipale que d'apporter le meilleur confort à ses habitants. Le personnel municipal ne comptera pas ses efforts pour satisfaire Champillonaises et Champillonaises.

Surtout, sachons vivre en se respectant les uns les autres. Respectons les vitesses dans le village, les places de stationnement. Ramassons les déjections de nos animaux favoris, rentrons les poubelles le lundi etc. Ce sont tous ces petits gestes du quotidien qui doivent être nos bonnes résolutions pour 2017.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2017

Votre Maire Jean-Marc BEGUIN

La Houlotte est éditée par la Commune de Champillon Comité de Rédaction : Marie-Madelaine Adam, Sylvain Cochet
Responsable de la Publication : Jean-Marc Beguin

Possibilité sur demande d'obtenir La Houlotte en format numérique.



www.champagne-patrimoinemondial.org

■ Permis de construire : dans quel cas doit on avoir recours à un architecte ?

Pour les demandes de permis de construire déposées à partir du 1er mars 2017, le recours à un architecte n'est pas obligatoire lorsque la surface de plancher de la construction ne dépasse pas 150 m² (contre 170m² jusqu'au 28 Février 2017).

La dispense concerne les personnes qui construisent en vue de conserver pour elles-mêmes la propriété de la construction, que celle-ci soit :

- destinée à un usage personnel (résidence principale),
- ou à être mise en location.

Le demandeur d'un permis de construire est tenu de recourir à un architecte pour les travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un des 2 plafonds (150 m² ou 800 m²).

Il est possible d'obtenir gratuitement des conseils auprès d'un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou du service urbanisme de la commune où est situé le terrain.



■ Autorisation de sortie du territoire: du nouveau pour les mineurs

Dès le 15 janvier 2017, les parents devront signer une autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant seuls.

D'autres documents, tels que la carte d'identité ou le passeport du jeune et de son représentant légal, devront également être présentés.

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa N°15646*01) à télécharger, imprimer, remplir et signer.

Ce document n'est pas à donner en mairie.



■ Voeux du Maire: un oeil dans le rétroviseur, l'autre sur le proche avenir

Le 15 Décembre dernier, Jean-Marc Beguin conviait les habitants de notre village, les élus des collectivités locales et autres représentants de la bulle associative, pour un retour sur les temps forts de cette année 2016 mais également les projets de 2017.

En outre mais pas des moindres, l'achèvement prévu des travaux du Royal Champagne et la métamorphose du hameau de Bellevue, un Plan Local d'Urbanisme qui a pris effet en ce mois de janvier, l'ouverture d'un chemin piétonnier, l'accueil probable d'une micro-crèche à l'espace des Diablotins, l'agrandissement du parking Paul Baudet...



Crèches : Une expo qui plaît

Les 3 premiers week-end de décembre, l'exposition des crèches et de la maquette du village de Champillon a réuni 377 visiteurs dont 80 personnes du village et 297 de diverses origines (la région, mais aussi de villes telles que Soissons, Lille, Meaux, Pithiviers, etc.)

Tous ont admiré la variété des crèches représentant la diversité des peuples du monde permettant à de petites associations de vivre de leur travail, comme au NEPAL, au VIETNAM, aux PHILIPPINES, au NIGER en BOLIVIE et bien d'autres.

Mais le travail le plus admiré a été la réalisation d'Eliot NEVEU autour des santons de Provence.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration, à l'installation, au rangement de cette exposition.

La tirelire mise à disposition pour l'association d'entraide au SRI LANKA a permis de rassembler la somme de 147.83 €.



Eliot NEVEU



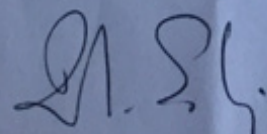
Madame, Monsieur,

Une journée sur « le Chemin des Crèches Champenoises » avait été proposée par Sylvie et Didier BENARD aux membres du Brunoy Rando Club pour ce dimanche 4 décembre 2016.

Ils avaient pris contact avec vous afin de recueillir des conseils pour la mise au point de l'organisation de cette randonnée. Ils ont rencontré des organisateurs passionnés par la mise en valeur de leur village et avides de partager leur passion.

En leur nom et au nom du Rando Club, je vous adresse nos vifs remerciements pour le temps et la qualité de l'accueil que vous nous avez accordés. Cette journée a été un moment d'échange et de partage précieux pour chacun des participants.

Avec mes félicitations pour votre engagement, je vous adresse, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe ESBELIN
Président du BRC

Exemple de courrier de satisfaction de visiteurs

Goûter des enfants : belle réussite grâce aux nombreux participants



Organisée par le Comité des fêtes pendant les vacances de Noël, cette première organisation a enregistré un vif succès avec la participation de nombreux enfants. Merci aux bénévoles pour l'encadrement des différents ateliers.

Familles Rurales : cours d'art floral proposé

Pour bien démarrer l'année L'Association Familles Rurales propose un cours d'art floral le jeudi 26 janvier à 14h00 à l'espace des diabolins .

L'atelier sera animé par une fleuriste professionnelle .

Durée : 2 h Prix : 30 €

Pour le bon déroulement de cet atelier 7 personnes minimum est conseillé et 12 maximum.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant le cours sera annulé.

Nous demandons donc une réponse pour le 18 janvier dernier délai afin que la fleuriste puisse s'approvisionner en fleurs. Inscription auprès de Sylvie Andrieux par mail : sylthy63@gmail.com



L'agenda des prochaines semaines :

Samedi 14 Janvier 2017 à 11h00 en mairie : Réception nouveaux habitants

Du Vendredi 10 au Dimanche 12 Mars 2017 : Marché aux Vins 2017

Dimanche 2 Avril 2017 : Repas de la Commune 2017

La recette de Jean-Claude : soupe de céleri, noix & châtaignes

Pour 4 personnes :

1 céleri rave de 1 kg environ
200 gr de châtaignes décortiquées
12 cerneaux de noix
10 cl de crème liquide
75 cl de bouillon de volaille
15 gr de beurre demi-sel
Sel, poivre

Portez le bouillon à ébullition ajoutez le céleri épluché et coupé en morceaux ainsi que 150 gr de châtaignes. Laissez cuire 25 mn à couvert sur feu doux . Concassez les châtaignes restantes et les faire revenir 5 mn à la poêle dans le beurre demi-sel sur feu doux. Ajoutez les noix grossièrement hachées en faisant revenir encore 1 minute et réservez.

Mixez la soupe, allongez avec la crème, sel, poivre.
Préchauffez à feu doux et versez dans les bols, parsemez de miettes de châtaignes et noix.
Terminez par un tour de moulin à poivre.